

Financement libyen : des notes accusant Sarkozy retrouvées chez un avocat

PAR FABRICE ARFI ET MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 24 JUIN 2014



Dans la cour de l'Élysée en décembre 2007. © Reuters

De mystérieuses notes “blanches” mettant en cause Nicolas Sarkozy dans l’affaire des financements libyens ont été retrouvées dans le cabinet d’un avocat d’affaires parisien, au hasard d’une perquisition dans un tout autre dossier. Le juge Tournaire soupçonne que des informations contenues dans ces documents puissent émaner des services secrets.

Le hasard fait parfois bien les choses. De mystérieuses notes “blanches” mettant en cause Nicolas Sarkozy dans l’affaire des financements libyens ont été retrouvées, mercredi 11 juin, dans le cabinet d’un avocat d’affaires parisien au hasard d’une perquisition judiciaire dans un tout autre dossier, selon des informations recueillies par Mediapart.

Le juge anticorruption Serge Tournaire, chargé de traquer les financements occultes du clan Sarkozy par le régime Kadhafi, semble soupçonner que certaines des informations contenues dans ces documents puissent émaner directement des services secrets français. Il réclame aujourd’hui le versement à son dossier d’instruction de ces notes, actuellement placées sous scellés. Mais l’Ordre des avocats de Paris, présent à chaque perquisition dans un cabinet, s’oppose à cette transmission. Une audience devant un

juge des libertés s’est tenue vendredi 13 juin et une décision doit être rendue cette semaine, selon plusieurs sources judiciaires.



Au sommet UE-Afrique, en décembre 2007. © Reuters

Un différend entre avocats associés est à l’origine de la procédure initiale. Vincent Delaporte, avocat au Conseil d’État et à la Cour de cassation, a dénoncé récemment auprès de son ordre professionnel les activités de son associé depuis 1987, François-Henri Briard. Le président de l’Ordre des avocats au Conseil d’État et à la Cour de cassation a immédiatement adressé une plainte au parquet, pour des faits présumés de « corruption », « faux » et « abus de confiance ».

Le dossier a été confié au juge d’instruction parisien Roger Le Loire, qui a donc fait effectuer des perquisitions mercredi 11 juin dans trois cabinets d’avocats : celui de François-Henri Briard, ainsi que ceux de deux confrères avec qui il avait travaillé sur des dossiers monégasques, Pierre-Charles Ranouil, du cabinet August et Debouzy, et Thierry Lacoste, connu pour défendre le prince Albert de Monaco et Richard Attias, l’actuel mari de Cécilia ex-Sarkozy. Aucun des avocats perquisitionnés n’a souhaité faire de commentaires.

C’est au cabinet du dernier, M^e Lacoste, que les mystérieuses notes “blanches” – c’est-à-dire sans tête ni signature – ont été découvertes. Les événements ont eu lieu de la manière suivante, d’après ce que Mediapart a pu reconstituer : une première magistrate, chargée d’exécuter la perquisition initiale chez M^e Lacoste, a découvert fortuitement dans une chemise plusieurs notes confidentielles dont au moins trois portent sur l’affaire des financements libyens – d’autres, classées “confidentiel” et semblant émaner de services de renseignements, évoquent des sujets liés au terrorisme international. La magistrate a

immédiatement appelé son confrère Tournaire, lequel a procédé à son tour à une perquisition en lien avec le dossier Kadhafi/Sarkozy.

[[lire_aussi]]

D'après des sources informées de l'enquête, les notes en question évoqueraient la corruption par le régime Kadhafi du clan Sarkozy, ainsi que celle d'un homme politique français réputé proche de l'ancienne dictature. Des informations sur quelques-uns des acteurs clés de ces financements occultes en Libye, comme Abdallah Senoussi (ancien chef des services secrets intérieurs) et Béchir Saleh (ex-directeur de cabinet de Kadhafi), seraient également contenues dans ces notes. L'avocat Thierry Lacoste a indiqué, d'après nos informations, que les documents avaient été rédigés par un journaliste-écrivain français qui a ses entrées dans plusieurs services secrets, mais il n'a pas livré son identité à la justice.

D'après un témoin, le juge Tournaire s'est d'ailleurs ému lors de l'audience du 13 juin devant le juge des libertés du peu de collaboration des services français dans son dossier : « *J'ai l'impression que les services ne jouent pas le jeu.* » D'où son intérêt pour de tels documents.

Les écoutes judiciaires ordonnées dans ce dossier, que ce soit sur Nicolas Sarkozy, les anciens ministres Brice Hortefeux et Claude Guéant ou encore le préfet Michel Gaudin, ont ainsi permis de découvrir l'emprise de l'ancien président de la République sur l'appareil policier et judiciaire **pour tenter de freiner l'enquête** des juges dans l'affaire des financements libyens. Comme Mediapart l'a déjà raconté, les juges sont même parvenus à identifier un agent de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI, ex-DCRI), affecté au suivi des affaires libyennes, comme "taupe" de la Sarkozie dans cette histoire.

Une écoute judiciaire du 24 juin 2013 entre Nicolas Sarkozy et son directeur de cabinet, Michel Gaudin, évoquant une demande de renseignements auprès de l'actuel patron de la DGSI, Patrick Calvar, a par ailleurs mis en lumière le contrôle que l'ancien chef de l'État pense encore avoir sur l'appareil policier : « *Mais il nous est fidèle, lui ?* » **s'était interrogé Nicolas Sarkozy** au sujet de M. Calvar.

L'enquête des juges a déjà provoqué la chute d'un ancien directeur de la police judiciaire parisienne, Christian Flaesch, surpris **dans une écoute téléphonique de novembre 2013** en train de préparer l'ancien ministre Brice Hortefeux à une audition judiciaire en lien avec le dossier libyen. Le policier était allé jusqu'à souffler quel type de questions allaient lui être posées et quel document apporter pour assurer ses arrières.

D'autres écoutes, **réalisées début 2014 sur un téléphone portable de Nicolas Sarkozy acheté sous un nom d'emprunt** – le désormais célèbre "Paul Bismuth", avaient quant à elles montré que l'ancien président et son avocat, M^e Thierry Herzog, s'étaient inquiétés le 1^{er} février d'une éventuelle perquisition judiciaire, toujours en lien avec le dossier libyen.

Dans cette écoute, l'ancien président demandait à son avocat « *de prendre contact avec nos amis pour qu'ils soient attentifs* ». « *On ne sait jamais* », ajoutait Nicolas Sarkozy. Son avocat précisa qu'il allait « *appeler (son) correspondant ce matin (...)* parce qu'ils sont obligés de passer par lui ». Vu la sensibilité de la manœuvre, Nicolas Sarkozy s'était montré inquiet quant à la façon de consulter la source. Thierry Herzog l'avait rassuré, lui indiquant qu'il avait « *un discours avec lui qui est prêt* », c'est-à-dire un message codé pour communiquer. « *Il comprend tout de suite de quoi l'on parle.* » Les juges aussi.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.